

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION : 14 DÉCEMBRE 2018

N°2018-08-12

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 48
Conseillers votants : 46

Dont pouvoirs : 4

Pour : 46
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 20 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Montmérac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Étaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre – **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoit, Mme LELIEVRE Dominique, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELIER Dominique – **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale – **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard – **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre – **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique – **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe – **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise – **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel – **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

M. CHAUVIN Thierry (Bécheresse) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux)
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)
Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux) a donné pouvoir M. BOBE Philippe (Barbezieux)
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GARD Patricia (Barbezieux)

Étaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme GARNEAU Janine (Chillac), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet), Mme MARTINEAU Françoise (Saint-Félix)

Étaient excusés :

M. PROVOST Jean-Jacques (Barret), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°12 - Objet : adhésion au Pôle Éco-Industries de Poitiers au titre de l'action d'accompagnement des entreprises du territoire dans la réduction de leurs consommations énergétiques et dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Positive (TEPos) de la CdC 4B

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements

Monsieur le Président rappelle que la CdC 4B s'est engagée dans une démarche volontariste de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie afin de répondre aux objectifs de transition énergétique à l'échelle de son territoire.

Pour ce faire, la collectivité a mis en place le dispositif Territoire à Énergie Positive (TEPos) depuis le 1^{er} janvier 2018. Le plan d'actions de ce programme vise la réduction des consommations énergétiques dans l'ensemble des secteurs clés du territoire et notamment l'industrie, qui vaut pour près de 22 % des consommations sur les 4B.

L'action de la CdC 4B sur ce domaine concerne l'accompagnement de 10 entreprises du territoire dans la réduction de leurs consommations à hauteur de 10% de leur facture énergétique annuelle. Afin de mettre en œuvre ces objectifs, la collectivité doit mobiliser des partenaires capables d'assurer des missions de conseil, d'assistance technique et financière aux entreprises volontaires.

Le Pôle Éco-Industries de Poitiers est une association loi 1901 spécialisée dans la performance environnementale des entreprises et des territoires. Il accompagne de ce fait les entreprises industrielles dans les démarches d'économie circulaire et de transition énergétique. Le Pôle Éco-Industries a, à ce titre, accompagné la Communauté de Communes du Thouarsais et plus récemment le Grand Angoulême dans leur démarches TEPoS, sur une action similaire en faveur des entreprises d'une durée de 24 mois.

Les missions réalisées par le Pôle Eco-Industries dans ce contexte, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente, sont les suivantes :

- l'aide à la mobilisation des entreprises ;
- la définition d'actions d'amélioration énergétique au sein des entreprises ;
- la suivi personnalisé des consommations de chacune des entreprises ;
- la co-animation avec des bureaux d'études de formations collectives sur différentes thématiques en lien avec l'efficacité énergétique industrielle ;
- le bilan des actions menées et améliorations effectuées à l'issue des 24 mois de suivi.

L'adhésion de la Communauté de Communes des 4B au Pôle Éco-Industries permet la mise en œuvre de ses objectifs en matière d'accompagnement des entreprises grâce à l'assistance technique, financière et juridique proposée. De plus, cette adhésion permet pour la collectivité de bénéficier de formations et séminaires proposée par le Pôle Éco-Industries et ainsi monter en compétence.

Cotisation :

La cotisation d'adhésion au Pôle Éco-Industries s'élève à 600 € pour une adhésion à partir du 1^{er} janvier 2019. Le règlement peut être effectué sous forme de chèque bancaire ou par virement bancaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adhérer au Pôle Éco-Industries ;
- autorise le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités et dépenses nécessaires pour l'adhésion au Pôle Éco-Industries.

La dépense sera imputée à l'article 6281 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Préfecture le : 21 DEC. 2018

Publié ou notifié le : 21 DEC. 2018

Touvérac, le 21 DEC. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 21 décembre 2018

le Président,

Jacques CHABOT.

Par déléation,
François MONTEZIN
Directeur



